

## REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

### L'ACCES AU DOMICILE

Je m'engage, à maintenir l'accès du domicile pour les soignants 24h/24h.

Si absence du domicile, j'en informe l'HAD SSV.

Je suis informé(e), que les horaires de passage des soignants sont variables, pour raisons d'organisation de service.

La cellule de coordination m'informerait de tout retard ou de toutes modifications importantes d'une journée sur l'autre.



L'HAD SSV n'accepte pas les clefs/badges des domiciles.

### LES INTERVENANTS LIBERAUX

Je m'engage à désigner à SSV :

→ Une seule pharmacie de ville (possibilité de livraison au domicile par celle-ci)

→ Un seul laboratoire

→ Un seul médecin traitant (qui assure des visites régulières au domicile)

Selon les besoins, sur prescriptions médicales et sous convention avec SSV :

→ Un kiné et/ou un orthophoniste (domicile uniquement)

→ Un cabinet d'infirmier libéral

→ Autres (pédicure, etc...)



Si modifications des intervenants libéraux j'en informe obligatoirement l'HAD SSV.

Ne plus utiliser la carte vitale, hors consultation du médecin traitant au domicile et pour des consultations externes.



### LA PHARMACIE HOSPITALIERE

Je m'engage, si prescription de traitement à délivrance hospitalière, à récupérer les traitements avec l'original de l'ordonnance, à la pharmacie hospitalière de Toulon Ste Musse, au centre hospitalier de Hyères ou au centre hospitalier de Brignoles pendant les horaires d'ouverture.



### LES CONSULTATIONS ET TRANSPORTS

Je m'engage, à contacter l'HAD SSV pour communiquer les dates des consultations, chimiothérapie et autres, afin que l'HAD SSV puisse commander un transport adapté et organiser les soins en regard.



Le transport ne pourra être assuré que par une société d'ambulance conventionnée avec l'HAD SSV.

## LE MATERIEL MEDICAL

J'accepte, le matériel médical qui sera installé au domicile par un prestataire conventionné avec l'HAD SSV, après évaluation des besoins par la cellule de coordination, pour des raisons de sécurité, dans l'intérêt du patient et des soignants.

Je m'engage à respecter le matériel installé au domicile (perte, dégradation ...).



Les pansements, les compléments alimentaires, les dispositifs médicaux et le matériel médical sont fournis par l'HAD SSV (aucune délivrance auprès de prestataire et/ou pharmacie de ville).



## DASRI (Déchets à Risques Infectieux)

Aucun déchet ménager ne doit être jeté dans les containers à déchets à risques infectieux DASRI.

Je m'engage à fournir des sacs poubelles pour les déchets ménagers.

L'HAD SSV organisera la récupération des DASRI selon une fréquence déterminée.



Ne pas jeter les déchets à risques infectieux DASRI aux ordures ménagères.

## L'HYGIENE ET LA SECURITE AU DOMICILE

Je m'engage à ce que les conditions d'hygiène au domicile soient conformes aux bonnes pratiques, pour la sécurité des soins, dans l'intérêt du patient.

Je m'engage à fournir les protections des patients si nécessaire, et le nécessaire pour les soins d'hygiène (bassines, gants, serviettes...).

L'HAD SSV s'engage à réaliser les soins conformes aux protocoles de soins.

La cellule de coordination après évaluation du domicile, pourra vous demander d'aménager celui-ci, afin de respecter les conditions de travail des soignants.



Les animaux domestiques ne doivent pas mettre en danger les soignants.

## LE DOSSIER DE SOINS

Le dossier de soins ne doit jamais quitter le domicile du patient le temps de la prise en charge. C'est une propriété de l'HAD SSV.



Le dossier de soins ainsi que le matériel médical mis en place au domicile du patient, seront récupérés à la fin de la prise en charge en HAD SSV.

## LA FIN DE PRISE EN CHARGE EN HAD

La décision de fin de prise en charge en HAD SSV se fera en concertation entre le médecin coordonnateur de l'HAD SSV et le médecin traitant.

L'HAD SSV organisera avec vous, un relai sur la structure la plus adaptée à votre état de santé afin d'assurer la continuité des soins.

L'ensemble de l'équipe de l'Association « Santé et Solidarité du Var », vous remercie de votre confiance et se tient à votre entière disposition.